



Commission Départementale des Activités Sportives Section SENIORS

Procès-Verbal n° 15

Réunion du :	Mardi 21 décembre 2021
Présidence :	M. Guy BOUCHON
Secrétaire :	M. Emile TASSITRO
Présent :	M. Bernard BIAVA

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- Traitement des feuilles de match

MATCHS EN RETARD

A jouer le 16.01.2022

D2 poule A

CA ROQUEBRUNE / LA VALETTE 2 du 05.12.2021

PAYS DE FAYENCE / ST TROPEZ FC 2 du 05.12.2021

A jouer le 06.02.2022

D1

ESTEREL / ST MAXIMIN du 31.10.2021

CARQUEIRANNE LA CRAU / ST MANDRIER du 14.11.2021

A jouer le 27 /02 /2022

D4 poule A

ST ZACHARIE / LA CADIERE du 31.10.2021

FC SEYNOIS / RIANIS du 31.10.2021



SC ROUGIERS / FC TOULON du 28.11.2021

D4 poule B

TARADEAU / CUERS PIERREFEU du 03.10.2021

ESTEREL 2 / FC GONFARON du 07.11.2021

SC ROUGIERS 1 / STE MAXIME 3 du 28.11.2021

A jouer le 27/03/2022

D3 poule B

RIANS US 1 / BRIGNOLES AS 1 du 12.12.2021

D4 poule A

SC ROUGIERS 2 / RIANS US 2 du 05.12.2021

D4 poule B

SC ROUGIERS 1 / BRIGNOLES AS 2 du 05.12.2021

A jouer le 17/04/2022

D4 poule A

SIGNES AS / FC TOULON du 21.11.2021

ST CYR 2 / FC SEYNOIS 2 du 21.11.2021

RIANS US 2 / SC NANS 2 du 19.12.2021

D4 poule B

FC GONFARON / CA ROQUEBRUNE du 14.11.2021

FEUILLES MANQUANTES

1^{er} Parution

D3 poule A

GARDIA CLUB 3 / HYERES ASPTT 1 du 19.12.2021

D4 poule A

HYERES ASPTT 2 / SC TOURVES 1 du 19.12.2021

SC ROUGIERS 2 / AS SIGNES 1 du 19.12.2021

D4 poule B

FC BAGNOLS 1 / BRIGNOLES AS 2 du 19.12.2021

La commission des activités sportives « Séniors » vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Prochaine réunion le 13 janvier 2022

Le Président : Guy BOUCHON
Le Secrétaire de séance : Emile TASSISTRO